



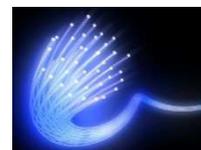
Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30 <b>Mercredi de 17 h 00 à 18 h et vendredi de 19 h 00 à 20 h 00</b>
<b>Du 15/07 au 24/08/2018 inclus</b>	
Heures d'ouverture de la <b>déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 07/07 et 21/07/2018</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b>	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91



## LA FIBRE OPTIQUE À STOTZHEIM :

### RÉUNION D'INFORMATION



Les travaux de déploiement de la fibre optique se terminent à **STOTZHEIM**.

Le réseau s'ouvre à la commercialisation au troisième trimestre de l'année 2018. Chacun pourra désormais souscrire un abonnement pour bénéficier de débits Internet inégalés.

ROSACE, société en charge de ce réseau fibre optique, organise une réunion publique d'information à l'attention des habitants et des entreprises, pour **présenter les modalités pratiques de raccordement de chaque foyer, les avantages de la fibre optique et les offres commerciales** le :

**mercredi 11 juillet 2018 à 19 h 00 à la salle des fêtes de STOTZHEIM**

**située 29 rue de Benfeld**

Les **Fournisseurs d'Accès Internet**, qui proposent différentes formules d'abonnement au réseau, **seront présents**.

Retrouvez tous les renseignements pratiques relatifs à ROSACE – La fibre optique en Alsace sur le nouveau site Internet : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2018

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

## Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT.

Absents excusés : Benoît SPITZ

Procurations : André METZ à Céline MASTRONARDI  
Benoît SPITZ à Norbert RIESTER

Secrétaire de séance : Mme Joanne ALBRECHT

N° 1

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2018

- Considérant que le compte rendu peut être présenté à l'ordre du jour du conseil municipal lorsqu'il y a désaccord et que les conseillers municipaux sont maîtres de la rédaction du procès-verbal de leurs séances,
- Vu les propositions de rédaction présentées par les membres, chaque point est relu et soumis à avis de chaque membre :
  - Des modifications ont été apportées aux points suivants :
    - . Approbation du compte rendu du 9 avril 2018,
    - . Point 1 : travaux de ravalement de façades 34 route Romaine : choix de l'entreprise,
    - . Point divers 7.3 : Perspectives d'évolution du schéma de mutualisation Communauté des Communes du Pays de Barr,
    - . Point divers : ajout de la demande d'un membre du conseil concernant des locataires communaux,
    - . Points divers : intervention de l'adjoint qui a été détaillée,
  - Les autres points n'ont pas été modifiés,
- Entendu M. le Maire qui donne lecture du nouveau compte rendu,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- APPROUVE le nouveau compte rendu du 7 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

## EFFECTIF CANTINE / GARDERIE

- Vu la réunion qui a eu lieu le jeudi 24 mai à 18 h 00 à la mairie avec la participation de M. Claude HAULLER et Mme Catherine COLIN de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant la cantine / garderie,
- Entendu les conseillers municipaux qui débattent concernant l'effectif arrêté par la Communauté des Communes, de la réunion du 24 mai, des lois en vigueur de la compétence transférée, des difficultés d'accueillir l'effectif retenu notamment le fait que la cantine / garderie dispose d'une seule toilette pour 40 enfants,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- PREND ACTE de la décision de la Communauté des Communes du Piémont de Barr d'accepter l'inscription de 40 enfants pour la cantine / garderie sachant que les membres du Conseil restent sur leur position initiale de conserver une trentaine d'enfants,
- RAPPELLE l'obligation d'avoir 2 animateurs même pour un petit groupe d'enfants et que le taux d'encadrement actuel ne respecterait pas la règle (1 animateur pour 10 enfants) puisque pour 30 enfants présents il n'y aurait, selon information, que 2 animateurs,
- EXIGE la présence de 4 animateurs, quel que soit le nombre d'enfants (maximum 41 enfants) compte tenu des différents locaux utilisés, des effectifs et de la différence d'âge des enfants accueillis, dès lors que les 2 locaux sont utilisés en même temps (2 groupes),
- DIT que si du mobilier supplémentaire est nécessaire il sera à la charge de la Communauté des Communes du Pays de Barr,



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



JUILLET

07/07/2018	Fête de la Myrtille (bal)	Stade et Salle des Fêtes Étoile Sportive	17 h 00
08/07/2018	Marche de la Myrtille	Stade et Salle des Fêtes Étoile Sportive	10 h 00
13/07/2018	Fête Nationale	Salle des Fêtes	Commune de Stotzheim 20 h 00
22/07/2018	Fête des moissons	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan 11 h 00
27, 28 et 29/07/2018	Clair de Nuit		Commune et Associations

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.**

## ÉTAT CIVIL



### MARIAGE :

Le 9 juin 2018 : Nicolas VONVILLE et Pauline PREVOST, domiciliés 26 rue de Benfeld à STOTZHEIM.

## CENTRES DE LOISIRS - ÉTÉ 2018



**L'AGE** organise un centre de loisirs à Herbsheim **du 9 juillet au 3 août 2018** pour les enfants de 4 à 11 ans (repas à midi et ramassage en car dans votre commune seront assurés).

**Le programme complet et les modalités d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

Renseignements et inscriptions au 03 88 74 44 13 ou [benfeld@agf67.fr](mailto:benfeld@agf67.fr) ou <http://benfeld.agf67.fr>

**L'animation Jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr** organise des activités pour les jeunes de 10 à 17 ans du 7 juillet au 30 août 2018.

**Le programme complet et les fiches d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

Renseignements et inscriptions : Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse  
5 rue des Tanneurs - 67140 BARR – Tél. : 03 88 58 56 56 - [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)

Plusieurs formules sont proposées :

- accueil de Loisirs à la semaine ou à la journée, mini séjour inclus ,
- stages à la journée, sur deux jours ou sur trois jours,
- des ateliers et des sorties !

**Pour valider une inscription**, il faut impérativement, nous faire parvenir par mail ou voie postale une semaine après la réservation :

- la fiche d'inscription remplie et signée,
- la copie de l'attestation du Quotient Familial (pour les centres ados),
- la fiche sanitaire de liaison (pour les centres ados et mini séjour).

# SÉANCE VACCINATION : DT POLIO

Une séance de vaccination sera organisée par la Mairie et le Dr Carole GROSS

**le jeudi 28 juin 2018 de 17 h 30 à 18 h 30 (à la mairie).**

Une convocation personnelle sera transmise aux personnes inscrites dans le fichier de la mairie.

**Vous pouvez y participer même si vous n'avez pas reçu de convocation.**

Si vous ne faites pas partie du fichier et que vous souhaitez recevoir un courrier lors de chaque vaccination, vous pouvez en faire la demande auprès de la mairie.



## Vaccins obligatoires et rappels (obligatoires ou recommandés) fixés par le calendrier vaccinal de 2018

Vaccin		Rappels	
		Obligatoire	Recommandé
Diphtérie	1 <sup>re</sup> injection à 2 mois	À 11 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>• à 6 ans,</li><li>• entre 11 et 13 ans,</li><li>• à 25 ans,</li><li>• à 45 ans,</li><li>• à 65 ans,</li><li>• puis tous les 10 ans</li></ul>
	2 <sup>e</sup> injection à 4 mois		
Tétanos	1 <sup>re</sup> injection à 2 mois	À 11 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>• à 6 ans,</li><li>• entre 11 et 13 ans,</li><li>• à 25 ans,</li><li>• à 45 ans,</li><li>• à 65 ans,</li><li>• puis tous les 10 ans</li></ul>
	2 <sup>e</sup> injection à 4 mois		
Poliomyélite	1 <sup>re</sup> injection à 2 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>• à 11 mois,</li><li>• à 6 ans,</li><li>• et entre 11 et 13 ans.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• à 25 ans,</li><li>• à 45 ans,</li><li>• à 65 ans,</li><li>• puis tous les 10 ans</li></ul>
	2 <sup>e</sup> injection à 4 mois		

## AIDE AU FLEURISSEMENT : RECRUTEMENT

La Commune recherche une personne pour la période suivante : **du 17 au 28 septembre 2018.**

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe 2 jours d'essai pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

**Les candidatures sont à déposer à la mairie avant le samedi 30 juin 2018.**

Le choix du candidat se fera par tirage au sort lors de la séance du conseil municipal.



## EXAMENS ET CONCOURS

Le 13 juillet 2018, la Commune honore les **jeunes méritants** qui ont réussi un examen de fin d'études ou un examen d'entrée dans la vie professionnelle.

Les lauréats sont priés de **s'inscrire en Mairie au plus tard vendredi le 6 juillet 2018.**

**Le cadeau sera remis personnellement aux lauréats** lors de la cérémonie à la salle des fêtes. Si toutefois il devait y avoir des absents, ils pourront venir le retirer en mairie.





# FÊTE NATIONALE



Nous vous proposons de nous rassembler

**le vendredi 13 juillet à 20 h 00**

**à la salle des fêtes, au 29 rue de Benfeld**

Vous êtes tous cordialement invités au verre de l'amitié offert par la Commune à cette occasion.



## CLAIR DE NUIT : APPEL À PÂTISSIER(E)S BÉNÉVOLES

Comme vous le savez, notre commune accueillera le Festival Clair de nuit **les 27, 28 et 29 juillet 2018**.

Le festival a brassé les années précédentes plus de 6 000 spectateurs sur chaque week-end (soit environ 2 000 personnes par soir) qui viennent voir les différentes prestations musicales, mais aussi **manger et boire !**

Grâce aux associations et aux membres du Conseil municipal, nous pouvons assurer le service chaque soir... L'intégralité du bénéfice de la restauration sera partagée entre les différentes associations participantes.

Parmi nos nombreux stands de restauration, nous allons proposer également un **stand de pâtisseries**. Afin d'augmenter le choix proposé aux festivaliers, **nous faisons appel aux pâtissières ou pâtissiers amateurs qui souhaiteraient participer à cette manifestation en faisant don d'une ou plusieurs pâtisseries « maison »**.

Cet appel est valable pour les 3 soirées (vendredi, samedi et dimanche), sans limitation de nombre.

**Les pâtisseries que vous aurez confectionnées pourront être déposées chaque jour à partir de 15 h, place de la mairie, à un membre du Conseil municipal.**

Pour celles et ceux qui sont certain(e)s de pouvoir apporter leur contribution, nous vous remercions, pour des raisons d'organisation, de bien vouloir nous **préciser le jour et le type de pâtisserie envisagée en déposant le coupon-réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 8 juillet**.

*Toute contribution supplémentaire ou de dernière minute restera évidemment la bienvenue !*

Merci pour votre contribution aux associations du village.

Le comité organisateur



**Coupon-réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 8 juillet**

Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

	<input type="checkbox"/> Vendredi 27 juil	<input type="checkbox"/> Samedi 28 juil	<input type="checkbox"/> Dimanche 29 juil
<b>Pâtisserie envisagée</b>			